



ADA Grand-Est

Association pour le
Développement de l'Apiculture
du Grand Est

FLASH'ABEILLES N°60

Bulletin d'information de l'ADA Grand Est - Printemps 2023



Avec le partenariat de :

SOMMAIRE

Actualités apicoles	1
ONF : Nouvelles modalités d'autorisation d'implantation en forêt domaniale	1
Fraude au miel en Europe	2
Les bons réflexes pour éviter les départs d'incendie sur vos ruchers	2
Note nationale sur la biodiversité	3
L'arrêté abeilles décrypté	3
« Toxibees » : nouvel outil comparatif des traitements	3
Actualités en Grand Est	4
Évolution du nombre d'apiculteurs en Grand Est	4
Activité de l'ADA Grand Est	5
Journées Techniques Apicoles et Assemblée Générale février 2023	5
Actions phares de 2022	5
1 ^{ère} journée de Rencontres Sanitaires Apicoles en Grand Est	5
Étude sur la qualité des cires (projet Cimeqa)	5
Essai « l'hiver de varroa »	5
Catalogue de formations apicoles	5
Devenir adhérent.e de l'ADA Grand Est	5
Suivi de l'infestation varroa	6
Comprendre la résistance varroa aux médicaments	6
ZOOM VARROA : Infestation Varroa en Grand Est	6
Actions ADA Grand Est - 2023	7
Arrivée d'une troisième salariée en Mai	7
2 nouveaux projets sur la lutte contre Varroa	7
Journée insémination VSH	7
Article thématique	8
À la chasse aux pucerons : l'art de la miellée de sapin	8
Nouvelles ressources	9
Guide « Mortalités massives aiguës »	9
Guide - Vivre près d'un rucher	9
Guide pratique - Mieux nourrir les abeilles	9
Enquête sur la mortalité des colonies d'abeilles au cours de l'hiver 2021-2022	9
Agenda Apicole	10
Rencontres Sanitaires Apicoles	10
Fêtes du Miel d'Alsace IGP	10
Rencontres en région - "Bilan de Saison"	10

Avec le partenariat de :



Les **FLASH'ABEILLES** sont destinés aux apiculteurs chevronnés comme aux débutants. Ils paraissent au rythme de 2 numéros par an (début et fin de saison). Pour le recevoir, gratuitement et par email, [inscrivez-vous à cette adresse](#).

Pour nos adhérents, des flashs spéciaux **INFO RAPIDE** sont envoyés régulièrement pour les informer des actions en cours, des informations techniques et des dernières actualités importantes. Pour le recevoir, [adhérez à l'ADA Grand Est](#).

Pour tous, le [site internet de l'ADA](http://www.adage.adafrance.org) propose de nombreuses informations - www.adage.adafrance.org.

ACTUALITÉS APICOLES

ONF : NOUVELLES MODALITÉS D'AUTORISATION D'IMPLANTATION EN FORÊT DOMANIALE

L'ONF vient de mettre en place de nouvelles modalités de demande d'implantation des ruchers en forêt domaniale à travers un site dédié.

Communication de l'ONF :

«

Aux côtés d'autres espaces naturels, la forêt domaniale abrite une grande diversité floristique et est un lieu d'accueil de ruchers. De nombreux peuplements forestiers et plantes mellifères permettent aux abeilles d'y trouver des ressources alimentaires et aux apiculteurs d'exercer leur activité apicole. En matière d'introduction d'abeilles domestiques dans le milieu forestier et dans le cadre de la gestion durable des écosystèmes, l'ONF doit tenir compte des recommandations formulées par les experts scientifiques en matière de préservation de la biodiversité. Des échanges avec les représentants de la filière apicole ont, par ailleurs, mis en évidence la nécessité de modalités et pratiques d'accueil des ruchers soient réalisées de manières homogènes dans l'ensemble des forêts domaniales.

L'ONF Grand Est a ainsi mis en place de nouvelles modalités de demande d'implantation à travers un site dédié. Toutes demandes devront être faites via la plateforme créée par l'ONF pour l'occasion et disponible sous ce lien (Il y a lieu de faire une demande par site d'implantation.) :

» **FAIRE UNE DEMANDE** «

Les contrats autoriseront des sites d'implantation espacés de 2.5 à 3 km (adaptation de la distance km en cas de zone montagne qui sera redéfini par l'ONF au cas par cas), aux conditions suivantes :

- 30 ruches / site d'implantation,
- 50 ruches / site d'implantation uniquement dans les peuplements de Sapins, Châtaigniers et Tilleuls.

Au vu du calendrier déjà bien avancé, les nouvelles directives de l'ONF entreront en vigueur en 2023 dans une version transitoire :

- Si vous avez déjà contractualisé avec l'ONF cette année pour un contrat annuel ou si vous avez encore un

contrat pluriannuel en cours : vous ne devez pas resoumettre un nouveau dossier pour cette année.

- Si vous n'avez pas encore soumis de demande d'emplacement à l'ONF en 2023, veuillez prendre connaissance des modalités ci-dessous :

- Pour un site d'implantation unique, et pour 5 ruches maximum, les contrats seront accordés gratuitement sans frais de gestion.

- Pour les autres cas, en 2023, année de transition, les contrats seront accordés pour 1 an avec des frais de gestion de 80,00 € + 20,00 € par site d'implantation. Puis à partir de 2024, les contrats autorisés seront de 5 ans avec des frais de gestion de 400,00 € + 100,00 € par site d'implantation.

Pour toutes questions, vous pouvez écrire aux adresses suivantes :

- foncier.ge-ouest@onf.fr (départements 08, 10, 52, 54, 55, 57, 88)
- foncier.ge-est@onf.fr (CEA (67,68), départements 57 (massif vosgien), 88 (massif vosgien))

»

Les apiculteurs seront amenés à découvrir et appliquer ces nouvelles modalités dans les prochaines semaines.

Le réseau des ADA échange à ce sujet avec l'ONF depuis plus d'un an, via un groupe de travail national constitué de plusieurs représentants de l'apiculture.

Nous continuerons à agir en faveur de l'apiculture et, suite à la mise en œuvre de ces nouvelles modalités pour l'année 2023, nous évaluerons les impacts directs qu'elles engendreront sur les activités apicoles.

Nous vous recontacterons prochainement pour collecter vos expériences terrains.



FRAUDE AU MIEL EN EUROPE

La Commission Européenne a publié en Mars 2023 un rapport intitulé « From the hives » (« Depuis les ruches »). Il dresse les conclusions de son étude sur le miel frauduleux en Europe.

Ces dernières révèlent que **46% des lots testés** (320 lots) **seraient adultérés**. Ils contiendraient des sirops de sucre à base de riz, de blé ou de betterave sucrière.

Suite à ce constat alarmant, **InterApi** a diffusé un **communiqué de presse réclamant des mesures** de la part des autorités publiques.

Pour en savoir plus :

- » [Rapport de la Commission Européenne \(en anglais\)](#)
- » [Analyse de l'étude par Foodwatch.org](#)
- » [Lire le communiqué de presse d'INTERAPI](#)

Extrait de l'étude, traduit pour vous : L'analyse du rapport des isotopes stables du carbone par EA-IRMS (méthode AOAC 991.41), méthode fréquemment utilisée dans le passé pour détecter les sirops de sucre à base d'amidon de maïs ou de canne à sucre, n'a pas permis de détecter les miels suspects d'être frelatés. Ceci indique clairement que les sirops de sucre à base d'amidon de maïs ou de canne à sucre ne sont plus utilisés pour allonger le miel et qu'ils ont été remplacés par des sirops fabriqués principalement à base de riz, de blé ou de betterave sucrière. Par conséquent, des méthodes d'analyse améliorées, harmonisées et généralement acceptées sont encore nécessaires pour accroître la capacité des laboratoires de contrôle officiels à détecter le miel falsifié par des sirops de sucre fabriqués sur mesure qui imitent dans une large mesure le profil de sucre caractéristique du miel authentique. Une fois disponibles, ces méthodes de détection améliorées constitueront un moyen de dissuasion efficace pour réduire les possibilités de fraude dans le cadre du commerce international du miel.

LES BONS RÉFLEXES POUR ÉVITER LES DÉPARTS D'INCENDIE SUR VOS RUCHERS



Face aux conditions climatiques actuelles et aux risques de sécheresses en Grand Est, nous rappelons qu'il faut prendre avec le plus grand sérieux les risques d'incendies entraînés par la pratique de l'apiculture. L'an passé plusieurs feux de forêts se sont déclenchés en Grand Est, notamment dans le massif des Vosges.

Notre [FICHE TECHNIQUE N°11](#) vous présente les bons réflexes pour prévenir ces risques :

- Utiliser l'enfumeur sur vos ruchers avec vigilance ;
- Avoir une couverture, un jerrycan d'eau et/ou un extincteur en état dans le véhicule ;
- Garer son véhicule dans un endroit sans végétation inflammable. En effet, le simple contact d'un pot d'échappement brûlant avec de la végétation sèche peut déclencher un incendie.
- Rester vigilant avec l'utilisation de l'enfumeur :
 - ◇ Un enfumeur ne se vide JAMAIS au sol, en climat sec. Allumer l'enfumeur dans le coffre du véhicule, sur le plateau du camion, dans un toit de ruche métallique, ou encore, humidifier la végétation à l'endroit où vous aller allumer l'enfumeur ;
 - ◇ Terminer le chargement de l'enfumeur par une poignée d'herbe ou autre végétal faisant office de filtre aux escarbilles s'engageant dans le bec de celui-ci ;
 - ◇ Ne pas poser l'enfumeur au sol ou sur une surface inflammable ; le poser de préférence sur un toit de ruche métallique, ou le suspendre au bord de la ruche ;
 - ◇ À la fin de la visite, s'assurer que l'enfumeur est convenablement éteint ; idéalement, le boucher ou vider son contenu dans un caisson en fer ou un tamis pour vider son enfumeur ;
 - ◇ Éviter les travaux de débroussaillage en cas de sécheresse, car une simple étincelle pourrait être à l'origine d'un départ de feu ;
 - ◇ En cas d'arrêt préfectoral pour alerte sécheresse niveau 4, l'enfumeur pourrait être restreint.

Source : Sécheresse, apiculture et risques d'incendie, soyons vigilants! de Pascal BINON et Malette Pédagogique à destination des ruchers-école de l'ITSAP, Philippe Bonnet - Formateur incendie, conseil, SST, Gestes de premiers secours.

Retrouvez aussi dans la seconde partie de notre fiche des conseils pour faciliter la cohabitation entre les abeilles et les propriétaires de piscines.



NOTE NATIONALE SUR LA BIODIVERSITÉ

Une note nationale intitulée « Abeilles - Pollinisateurs : des auxiliaires à préserver » a été publiée en Avril 2023 par le biais du BSV (Bulletin de santé du Végétal).

Ces notes visent à transmettre aux agriculteurs et leurs conseillers les actions, conseils et bonnes pratiques agricoles à mettre en place pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Elle vient compléter la note « Abeilles sauvages & santé des agro-écosystèmes » de 2022.

Intégrés dans le plan Ecophyto, les BSV sont diffusés par le gouvernement avec l'appui de l'Office Français de la Biodiversité. Ils informent sur l'état sanitaire, le risque phytosanitaire des cultures et les messages réglementaires.

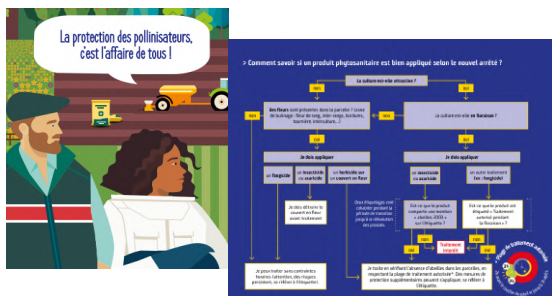


» [LIRE « Abeilles - Pollinisateurs : des auxiliaires à préserver » \(2023\)](#)

» [LIRE « Abeilles sauvages & santé des agro-écosystèmes » \(2022\)](#)



L'ARRÊTÉ ABEILLES DÉCRYPTÉ



Proposée par l'ADA Aura, cette infographie offre un descriptif des changements de réglementation en matière d'application des traitements phytosanitaires.

L'arrêté Abeilles du 20 novembre 2021 s'adresse aux fabricants de produits phytosanitaires, aux utilisateurs de ces produits et à l'ensemble des bénéficiaires du service de pollinisation. Des réglementations qui nous concernent tous !

» [Lire la publication](#)



« TOXIBEES » : NOUVEL OUTIL COMPARATIF DES TRAITEMENTS

Le site internet **Toxibeas** est un outils **gratuit et accessible en ligne**. Développé par le label BEE FRIENDLY et par des chercheurs du CNRS, de l'INRAE et de l'ITSAP, ce site internet propose aux agriculteurs une base de donnée comparative des molécules présentes dans les traitements et leur toxicité sur les pollinisateurs, pour informer et guider les agriculteurs à réduire les risques des traitements sur les abeilles.

» [Visiter Toxibeas](#)

» [Visionner le webinaire de lancement](#)



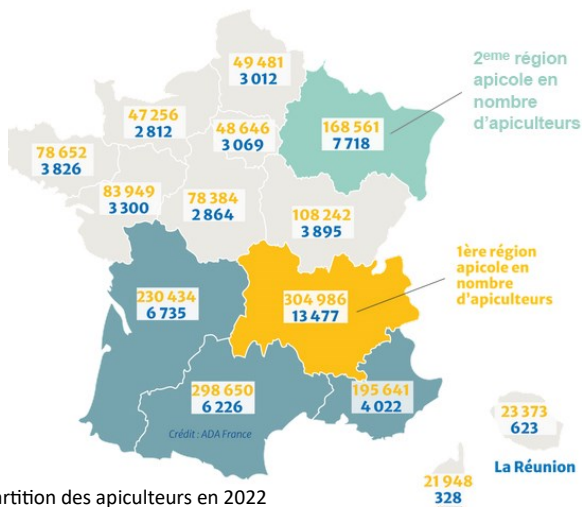
ACTUALITÉS EN GRAND EST

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'APICULTEURS EN GRAND EST

Selon les déclarations annuelles de ruchers, le nombre d'apiculteurs en région Grand Est a baissé au cours des deux dernières années : la région compte désormais environ 1000 apiculteurs de moins, et 11 300 ruches de moins qu'en 2020.

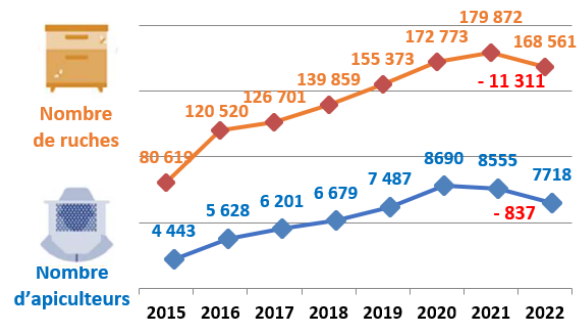
Avec 7718 apiculteurs, le Grand Est reste la **2^e région française en nombre d'apiculteurs** après l'Auvergne Rhône-Alpes (voir carte). L'effectif de 168 561 ruches nous situe en **5^e position des régions du point de vue du nombre de ruches**.

Cette baisse pourrait refléter les difficultés rencontrées au cours de ces deux dernières années, suite à la saison 2021, défavorable sur toute la région, et une saison 2022 défavorables en Alsace.



Répartition des apiculteurs en 2022
(nombre d'apiculteurs : jaune ;
nombre de ruches : bleu)

Apiculture en Grand-Est



Evolution des déclarations annuelles de ruchers (Grand Est).

Source : [Bilan des déclarations de ruchers 2022](#).

Dans le détail, les apiculteurs amateurs et pluriactifs sont les plus concernés avec une perte de 10% des apiculteurs et de 10% des ruches (soit environ 750 apiculteurs en moins). Les apiculteurs professionnels enregistrent eux une baisse de 5% de leurs effectifs (soit 8 apiculteurs) pour une baisse de seulement 1% des ruches.

Retrouvez plus d'informations sur la répartition des apiculteurs en Grand Est sur notre site :

» [Bilan des déclarations de ruchers 2022](#)

ACTIVITÉ DE L'ADA GRAND EST

JOURNÉES TECHNIQUES APICOLES ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉVRIER 2023

La 5^e édition des Journées Techniques Apicoles en Grand Est a innové en proposant 2 jours consécutifs de conférences et en intégrant l'Assemblée Générale de l'ADA Grand Est.

Les interventions proposées avaient pour thème **la sélection génétique** avec une table ronde regroupant **ARISTA BEE RESEARCH** (sélection d'une abeille hygiénique résistante aux varroas), le **GPGR** (production de gelée royale) et **APIESM** (éleveur d'abeille Carnica, en lien avec la Société d'Apiculture Romande).

Un second volet d'interventions abordait le thème de **l'évolution climatique** avec une intervention d'**Etienne Bruneau** ainsi qu'une intervention de l'**ONF** présentant la situation actuelle de la forêt du Grand Est et le projet de mise en place d'un nouveau plan d'occupation des forêts ONF qui devrait influencer la répartition des emplacements des ruchers en forêts domaniale.

Enfin, **la famille Boyé (les ruchers du Bassigny)** a présenté son modèle d'exploitation basé sur une organisation ad hoc de son équipe, les nouveaux outils apicoles conçus pour permettre un fonctionnement optimal (matériel de miellerie, supports de ruches, chaudière à cire...), et **l'application**

Apitracer qui ouvre de nombreuses perspectives de sélection massale automatisée, sur les exploitations apicoles.

Nous remercions les intervenants et les adhérents qui se sont rendus sur le nouveau lieu choisi pour cette rencontre annuelle, à proximité de Metz. Nous espérons que ce nouveau format sur 2 jours favorisera encore plus les échanges et la convivialité entre apiculteurs.



Présentation d'une exploitation professionnelle lors des journées techniques apicoles en Grand Est (09 et 10 février 2023).

ACTIONS PHARES DE 2022

• **1^{ère} journée de Rencontres Sanitaires Apicoles en Grand Est**, organisée avec le GTV Grand Est et la section apicole du GDS Grand Est. Retrouvez les conférences présentées lors de ce nouveau rendez-vous régional sur [notre chaîne YouTube](#).

• **Étude sur la qualité des cires (projet Cimeqa)**. Cette étude nationale fait le point sur la présence d'adultérants et de résidus de pesticides dans la cire utilisée en France. Après avoir analysé 26 échantillons en 2022, notre ADA vient de recevoir les résultats d'une 2^e série de 24 échantillons. Un bilan régional et national vous sera présenté à l'automne. Vous pouvez consulter les résultats de la 1^{ère} série d'analyse dans notre [Flash'Abeilles n°58](#).

• **Essai « l'hiver de varroa »**. Après avoir testé différents traitements hivernaux à base d'acide oxalique sur des ruchers répartis dans 5 régions françaises durant 2 hivers consécutifs, le réseau des ADA travaille actuellement à l'analyse des données recueillies. Le bilan vous sera proposé d'ici la fin de l'année.

• **Catalogue de formations apicoles**. En 2022, 15 journées de formation ont été réalisées autour de 8 thèmes différents (chaque thème ayant été proposé sur des sites répartis sur l'ensemble de la région). En tout, 138 apiculteurs et apicultrices y ont participé (70 professionnel.le.s et 68 non-professionnel.le.s), nous faisant part de leur bonne satisfaction globale sur la qualité de ces formations spécialisées. Parmi les thèmes de ces formations 2022 : la

production de propolis, le coût de production d'un kilo de miel, le nourrissage des abeilles, l'organisation de la saison apicole ou encore la gestion de l'essaimage.

Notre catalogue de formation « pro » est transmis aux adhérents en fin de saison apicole. Il est également [mis en ligne sur notre site internet](#).

Les formations réalisées auprès des associations apicoles sont organisées en fonction des demandes qui nous parviennent. Les [supports sont mis en ligne sur notre site](#).



Devenir adhérent.e de l'ADA Grand Est c'est :

- un appui technique
- des formations
- des journées techniques
- un accès à des ressources
- un accès à des expérimentations

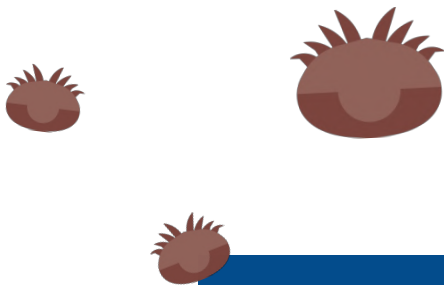
Et d'autres avantages...

[EN SAVOIR PLUS](#)



SUIVI DE L'INFESTATION VARROA

526 mesures d'infestation ont été réalisées l'an passé, sur des colonies d'abeilles de nos adhérents. Pour les apiculteurs, ces mesures ont fourni des informations immédiates permettant d'adapter leurs itinéraires techniques avant l'apparition de problèmes dus aux varroas. Elles ont également permis de comparer les infestations avant/après la réalisation d'une action corrective (estimation de l'efficacité de ces actions correctives). Ces travaux ont été présentés dans la conférence Varroa : Lutte hivernale et suivi de l'infestation en 2022 lors de Rencontres Sanitaires Apicoles 2022. Ces données permettent au Réseau des ADA de compléter la Base de Données Nationale Varroa, et de tirer des conclusions plus générales sur ce parasite.



ZOOM VARROA

INFESTATION VARROA EN GRAND EST

Depuis 2019, l'ADA Grand Est a collecté 1722 mesures d'infestation varroa en région Grand Est. Ces informations sur les niveaux d'infestation varroa rencontrés sur le terrain viennent compléter la base de données nationale, dans laquelle la partie « nord » de la France est encore trop sous-représentée.

Actuellement, la BDD nationale compte 60 000 données ! Ces données permettent de suivre les différences entre régions, années, pratiques apicoles ... comme par exemple de comparer différentes stratégies de lutte (médicaments bio ou conventionnels, rupture de ponte, encagement, etc.). Ces comparaisons feront l'objet d'analyses ultérieures au niveau national.

Année	Nb de mesures VP100	Nb d'apiculteurs
2019	241	7
2020	566	12
2021	389	14
2022	526	5
TOTAL	1722	26

Ces données nous renseignent sur les niveaux d'infestation atteints en Grand Est, sur le terrain. Le graphique suivant présente l'ensemble des 1722 mesures effectuées sur la région.

Comprendre la résistance varroa aux médicaments

L'ADA AURA, l'ADAPI et APINOV vous propose une synthèse des connaissances actuelles sur les phénomènes de résistance de *Varroa Destructor* aux produits de lutte contre varroa (action financée par Interapi). Toutes les informations scientifiques, théoriques et pratiques vous sont proposés dans une série de supports :

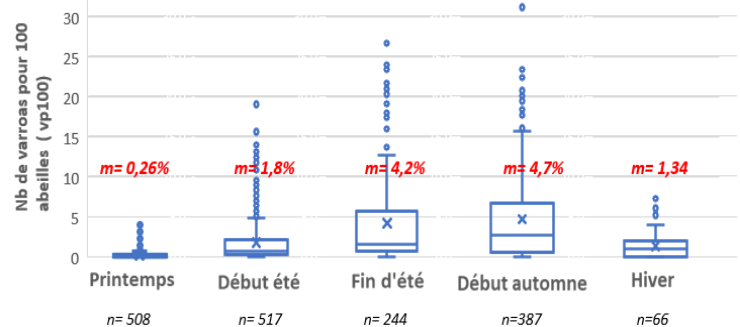
» [Une synthèse](#) de 26 pages pour comprendre les mécanismes de résistances, leur influence sur l'efficacité des traitements, et identifier des pistes de solutions techniques

» [Un mémento de poche](#) de 6 pages qui synthétise l'essentiel des enseignements à retenir pour la prévention et la gestion des résistances, que nos adhérents ont reçu par courrier récemment

» [Un webinaire d'1h56](#) avec l'intervention de Benjamin Poirot (APINOV) et Marie Ventelon (ADA AURA)

» [Une vidéo courte](#) « 2 min pour comprendre les résistances de Varroa aux acaricides »

Infestations varroa constatées en GRAND EST (cumuls des 1722 mesures de 2019 à 2022)



Données représentées sous forme de boxplots (boîte à moustache).

- 50% des données sont dans « la boîte », 25% dans la moustache supérieure et 25% dans la moustache inférieure.

- Les bulles indiquent des valeurs "hors normes" / "extrêmes" par rapport aux données collectées.

- La médiane est indiquée par un trait (elle sépare en 2 le jeu de données).

- La moyenne est indiquée par un * (sa valeur est indiquée en rouge).

Source : ADA Grand Est

Les niveaux d'infestation sont exprimés en « nombre de varroas phorétiques pour 100 abeilles adultes » VP/100ab.

» [EN SAVOIR PLUS](#)

OBSERVATIONS

- **Au début de l'été, 20% des ruches** présentaient déjà une **infestation supérieure au « seuil de dommage »***, le seuil à partir duquel la production de miel commence à décliner du fait du parasitisme. Il s'agit là d'une proportion conséquente des ruches qui étaient déjà « atteintes » mais de manière encore peu visible (baisse de vitalité et de production mais absence d'autres symptômes).
- **En fin d'été**, cette proportion atteignait **40% des ruches**. Un quart des ruches dépassaient même le seuil de « 5 varroas pour 100 abeilles » (baisse de production de miel : 5Kg ou plus).
- **En hiver**, après les traitements de fin de saison, **un quart des ruches était encore à plus de 2% d'infestation** (l'objectif est de passer sous la barre des 2%, après les traitements de fin de saison).
- **Début d'automne**, l'infestation diminue dans les ruches déjà traitées ou augmente dans les autres (nous présentons ici les données cumulées par période, sans distinguer les traitements).
- **Au printemps**, près d'un **quart des ruches dépassait déjà la valeur de 0.5%** (seuil de référence pour la sortie de l'hiver). A ce niveau d'infestation, il n'y a pas de dégâts sur les abeilles mais en revanche nous pouvons être assuré que les colonies souffriront de l'infestation d'ici la fin de l'été.

En résumé, ce travail nous permet de rendre compte d'une situation où, sur le terrain, la maîtrise de l'infestation varroa n'est pas satisfaisante dans une proportion importante des ruches. La maîtrise de l'infestation varroa n'est pas une chose aisée à atteindre. De nouveaux axes de recherches sont actuellement mis en place en France, notamment sur l'évaluation d'un phénomène de « résistance » des varroas aux médicaments à base d'amitraz (voir nos projets pour 2023).

Ressources :

- **FICHE 2 : Evaluer l'infestation varroa d'une colonie.** Comment évaluer vos colonies ? Quels sont les seuils d'infestation à retenir ?
- **Mesure de l'infestation varroa : étude participative.**

* Le « seuil de dommage » a été mesuré en France via la Base de données nationale. Il est de 3% (3 varroas pour 100 abeilles) – Ref. Kretzschmar A. et al. 2017. Voir graphique INRA sur notre page Varroa, frelon asiatique et autres menaces.



ACTIONS ADA GRAND EST - 2023

• **Arrivée d'une troisième salariée en Mai.** Margaux Dos Santos nous a rejoint en Mai 2023. Elle est **chargée de communication** et sa mission consistera à mettre à jour et gérer les différents moyens de communication de l'ADA Grand Est. Un nouveau site web sera mis en ligne dans les prochains mois !

• **2 nouveaux projets sur la lutte contre Varroa.** L'ADA Grand Est lance cette année 2 nouveaux projets centrés sur la lutte contre Varroa.

Un 1^{er} projet accompagnera une dizaine d'apiculteurs afin d'**évaluer l'efficacité de l'APISTAN®** (tau-fluvalinate) et de mesurer les niveaux de sensibilité aux tau- fluvalinate et à l'amitraz, les deux principales molécules actives contre Varroa (mesures en laboratoire).

Un 2^e projet national, financé par INTERAPI, sera mené sur un rucher dédié afin d'effectuer une **comparaison de différents médicaments de lutte contre varroa**.

Ce travail sera mené avec le réseau des ADA, afin de pouvoir bénéficier d'un nombre de ruches conséquent pour chacune des modalités testées.

• **Journée insémination VSH.** L'ADA Grand Est réunissait le 17 mai 2023 une dizaine d'apiculteur à la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin dans le cadre d'une journée d'insémination en collaboration avec la fondation **Arista Bee Research**.

Ce processus d'insémination vise à une sélection génétique pour une transmission du **caractère VSH** (Varroa Sensitive Hygiene), afin de lutter contre la pression Varroa dans les colonies.

Les journalistes de **l'Est Agricole et Viticole** et du **Paysan du Haut-Rhin** sont venus nous suivre lors de cette journée afin de réaliser un reportage.

[Visionner le reportage](#)



ARTICLE THÉMATIQUE



À LA CHASSE AUX PUCERONS : L'ART DE LA MIELLÉE DE SAPIN

La miellée de sapin est sans doute l'une des plus compliquées tant elle est aléatoire et difficilement prévisible. L'ADA AURA et l'ADA Grand Est vous propose un article de 6 pages qui vous en présente certains secrets.

Qui sont les principaux pucerons producteurs de miellat ? Quel est l'impact du dérèglement climatique sur la réparation des sapins ? Quelle est l'influence de la météo sur les pucerons et les miellées ? Comment suivre ces miellées ? Que faire en cas de mélézitose ? Autant de questions qui sont explorées dans cet article.

» [À lire ici !](#)



EXTRAIT

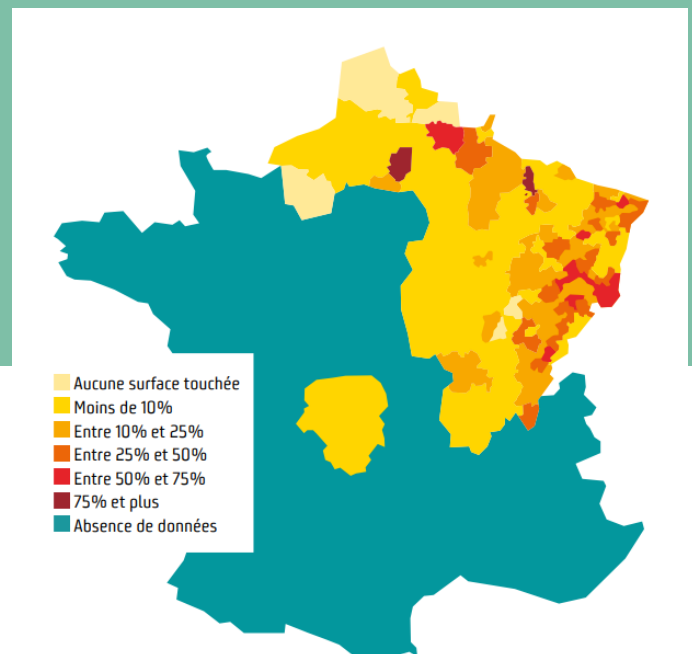
Aire de distribution du sapin pectiné

L'aire de répartition du sapin pectiné est avant tout centrée sur l'Europe de l'Est et ne touche la France que marginalement. Dans notre région, les principales zones de forêt de sapin se situent dans le Pilat, le Forez et Livradois. On trouve également du sapin pectiné dans le sud Jura, et sur l'ensemble du massif des Vosges. Si le sapin blanc apprécie la chaleur, il est en revanche sensible au gel et à la sécheresse.

EXTRAIT

Les dégâts de la sécheresse

Actuellement, plus de 45% des forêts gérées par l'ONF dans le Nord Est de la France sont touchées par une situation de dépérissement avéré (voir carte). Les parties les plus touchées sont localisées à l'Est ou dans des zones de basse montagne ou de plaine. En Auvergne-Rhône-Alpes, les zones de sapins des piémonts et des basses altitudes sont également touchées par d'importants dépérissements. L'aire de distribution du sapin devrait donc diminuer dans les années à venir. Là où il se plaît, c'est-à-dire le plus souvent au-dessus de 1000m, les surfaces de sapin devraient cependant se maintenir.



Cartographie des surfaces impactées par le dépérissement (source : ONF)

À lire également !

Le "Livret des pucerons" est édité par la Confédération régionale des Apiculteurs d'Alsace.

Il est vendu au prix unitaire de 1,50 € TTC + frais de port. Pour le commander :

Confédération régionale des apiculteurs d'Alsace
Daniel Bembenek - Email : info@madanec.com
Tél. 07 86 70 83 95



NOUVELLES RESSOURCES

GUIDE « MORTALITÉS MASSIVES AIGÜES »

Ce guide publié en Mars 2023 a été développé par **INTERAPI** en association avec le **réseau des ADA**. Il liste une variété d'informations pour savoir réagir face aux mortalités importantes d'abeilles et aux dépopulations de colonies observées par les apiculteurs. L'observation des troubles ou des mortalités, la déclaration auprès du réseau de surveillance, la préparation à la visite du rucher par les enquêteurs ou vétérinaires, la liste des contacts et des méthodes nécessaires, un guide complet qui vous aidera à veiller et agir pour la protection des abeilles.

» [Lire le guide](#)

» [Voir la vidéo de présentation](#)

Vous avez rencontré des difficultés dans la prise en charge de votre déclaration ?

» [Répondez à l'enquête d'INTERAPI](#)



GUIDE PRATIQUE - MIEUX NOURRIR LES ABELLES

Ce guide pratique, fruit d'une collaboration entre les ADA régionales et l'ITSAP, propose des informations pratiques, techniques et des témoignages pour garantir une alimentation abondante et de qualité aux abeilles de nos campagnes. Disponible auprès des ADA.

Contactez nous pour en savoir plus !

GUIDE - VIVRE PRÈS D'UN RUCHER

Le « Guide à l'usage de celles et ceux qui ont des ruches près de chez eux », développé par l'ADA Aura, permettra d'assurer les bonnes relations entre les apiculteur.ice.s et leurs voisin.e.s.

Il répondra à de nombreuses questions : quels sont les droits et les devoirs des apiculteur.ice.s, quels risques présentent les abeilles quand elles vivent près de votre foyer, quelles sont les réglementations en vigueur, etc...

[Lire le guide](#)



ENQUÊTE SUR LA MORTALITÉ DES COLONIES D'ABELLES AU COURS DE L'HIVER 2021-2022

Les enquêtes de mortalité nationale, reconduites chaque année, permettent de fournir une estimation de la mortalité hivernale, d'effectuer son suivi d'année en année et de recueillir l'avis des apiculteurs sur les causes sous-jacentes qu'ils suspectent. Les premiers résultats nationaux de l'enquête 2021-2022 sont disponibles sur la [Plateforme ESA](#).

Nous vous proposons ici un zoom sur les données de la région Grand Est, publié par GDS Grand Est avec notre collaboration.

» [Lire le bulletin](#)



NOUVEAU NUMÉRO DE LA REVUE « RÉUSSIR »

Le numéro de juin de Réussir Apiculture est là ! Au programme, le nouvel arrêté sur la protection des pollinisateurs, des partages d'expériences, un dossier exclusif "Assurer la qualité du miel et de la gelée royale", et bien d'autres thématiques !

» [Pour vous abonner, cliquez ici !](#)

AGENDA APICOLE

À VOS CALENDRIERS !

2^e édition

RENCONTRES SANITAIRES APICOLES

🕒 Samedi, 7 Oct. 2023

📍 **Domaine de l'Asnée, 54600 Villers-lès-Nancy**

L'ADA Grand Est, le GTV Grand Est et la section apicole du GDS vous invite, après le succès de sa première édition, à notre journée sanitaire apicole. Rejoignez nous, à nouveau, en Grand Est !

TARIF UNIQUE 30€*

GRAND
EST

Une journée organisée par :



GDS
Grand Est Apicole



PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES JOURNÉES

Si certains détails restent à confirmer, voici un tour d'horizon des thèmes qui seront présentés en conférence lors de ces rencontres sanitaires apicoles :

- Importance de la qualité de la cire
- Bilan du projet national "Hiver de varroa"
- Causes et conséquences des mortalités des ruches en Grand Est
- La résistance du varroa aux acaricides : étude sur la situation en France
- Lutte contre le frelon asiatique

FÊTES DU MIEL D'ALSACE IGP

Vous pouvez d'ores et déjà bloquer vos dates pour les fêtes du Miel d'Alsace ! Ce marché de producteurs de miels sous signe de qualité IGP célèbrera les miels alsaciens :

À COLMAR

vendredi 27 et samedi 28 octobre 2023
Place Jeanne d'Arc

À STRASBOURG

samedi 04 et dimanche 05 novembre 2023
Place Gutenberg



RENCONTRES EN RÉGION -

« BILAN DE SAISON »

Les dates et lieux de nos prochaines rencontres « Bilan de saison » sont connues. L'occasion d'échanger entre apiculteurs autour de différentes thématiques sur les enjeux actuels de l'apiculture.

14 septembre

Muttersholtz
BAS-RHIN

26 septembre

Moiremont
MARNE

19 septembre

Saint-Ouen-lès-Parey
VOSGES

Les liens d'inscription pour chacune d'elles seront communiqués prochainement !

Avec le partenariat de :



FLASH'ABEILLES

ADA Grand Est :

[SITE WEB](#) | [FACEBOOK](#) | [YOUTUBE](#)

Equipe technique :

Marjorie Tonnelier, directrice - marjorie.tonnelier@adage.adafrance.org - 07 85 48 17 51
Alexis Ballis, technicien apicole - alexis.ballis@adage.adafrance.org - 07 89 68 04 38
Margaux Dos Santos, chargée de communication - margaux.dossantos@adage.adafrance.org